
CONCERTATION POUR LE PACTE ET LA LOI D'ORIENTATION ET D'AVENIR AGRICOLE

Fiche préparatoire à la concertation en groupe de travail

Adaptation et transition – financement de l'innovation

Conseil agricole

Définition

Le conseil en agriculture porte sur des thématiques très diverses. Il est prodigué par des structures privées comme publiques, en groupe ou à titre individuel. L'évolution des enjeux agricoles, et en particulier la transition écologique, implique un renforcement et une évolution du conseil en agriculture, avec des approches plus globales des exploitations.

Éléments de contexte, tendances passées et situation actuelle

Le maillage du secteur agricole par les acteurs du développement agricole est important : près de 23 500 conseillers tant privés que publics (soit 1 pour 20 agriculteurs) interviennent à des degrés divers auprès des exploitations agricoles françaises. Le conseil bénéficiant du financement public représente environ le tiers du dispositif.

Le niveau moyen de formation des agriculteurs progresse régulièrement avec le renouvellement des générations. En 2020, 55 % d'entre eux ont un niveau supérieur ou égal au bac (86 % pour les moins de 40 ans), 25 % sont diplômés du supérieur (43 % pour les moins de 40 ans) ; mais le niveau de formation des actifs agricole français reste inférieur à la moyenne des autres actifs.

Le conseil ne touche que 20 à 30% des agriculteurs : il s'agit plutôt des gestionnaires de grandes exploitations bénéficiant d'un haut niveau de formation. Cette situation est amplifiée par la privatisation du conseil mentionnée dans plusieurs rapports.

Schématiquement, deux grands styles d'accompagnements co-existent, complémentaires l'un de l'autre : un **conseil tactique**, thématique, de court terme et descendant (problèmes rencontrés par les agriculteurs dans les domaines agronomique, économique, juridique, fiscal ou d'organisation du travail séparés et répartis entre des experts, des organisations et des dispositifs différents avec des approches segmentées du type « un problème élémentaire - une solution standardisée »), et un **conseil stratégique** et participatif (renforcer la capacité de pilotage par l'agriculteur d'un système complexe confronté à des aléas et des incertitudes). Ces deux grands styles répondent à des besoins différents et sont complémentaires, y compris au même moment et pour un même agriculteur.

Les outils de conseil sont très nombreux, mais les démarches stratégiques restent minoritaires dans le paysage du conseil. Pourtant, le conseil stratégique est un ressort de modernisation de l'ensemble du secteur du conseil agricole en apportant un « liant » entre les différentes offres de conseil « tactique ».

Les organismes de développement sont confrontés à un fort turn-over de leurs conseillers, ce qui fragilise leur capacité d'accompagnement des agriculteurs (discontinuité du service, fréquence irrégulière, ...). Une partie des agriculteurs se détournent des réseaux traditionnels de conseil - principalement les nouveaux entrants non issus du monde agricole - pour privilégier les échanges entre pairs via la technologie numérique, des structures alternatives ou des conseillers privés.

Le taux d'équipement des agriculteurs en smartphone est élevé : 85 % des agriculteurs de moins de 35 ans sont équipés d'un smartphone et 75 % des 35-44 ans. 43 % des exploitants connectés surfent sur internet avec leur smartphone, en 2018, 85,1% des exploitants agricoles regardent des vidéos agricoles sur internet dont 32,1% pour leur **formation**, 71,9% des agriculteurs ont installé au moins une application agricole sur leur smartphone (4,2 applications installées en moyenne) que 69 % d'entre eux utilisent **en appui à leurs décisions**.

Désormais, le processus d'innovation ne se limite plus à la seule démarche « descendante » de la chaîne du progrès ; **les démarches interactives et transversales de co-conception** telles que promues par le Partenariat Européen d'Innovation (PEI) agricole se développent. Cette conception renouvelée de la chaîne classique recherche fondamentale – recherche appliquée/innovation – développement – conseil – pratiques répond à une demande des agriculteurs et des citoyens. Elle constitue également une nouvelle voie de recherche poursuivie à travers le développement des projets de recherche dite « participative », comme les « living labs ».

On assiste à un **renouveau des démarches collectives** en tant que modalité pertinente pour innover et sécuriser la prise de risque dans un contexte global de grands changements, via le partage des connaissances et des expériences dans le cadre de démarches d'évolution des pratiques :

- 32 Réseaux Mixtes Technologiques (RMT) ;
- 228 Groupes Opérationnels du PEI (actualisé en décembre 2019) ;
- Près de 1000 Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) impliquant près de 15 000 agriculteurs (données 2022); 3 000 fermes DEPHY (plans Ecophyto) ;
- 840 « groupes Ecophyto 30 000 » impliquant plus de 10 000 agriculteurs.

A côté de ces dispositifs, il faut noter les 1800 groupes rassemblant 82 000 adhérents accompagnés par les chambres d'agriculture, les 130 centres du Réseau CIVAM, les 85 groupements du réseau FNAB, les 550 agriculteurs du réseau APAD, les 10 pôles de compétitivité agri-agro-forêt-pêche rassemblant près de 3 000 adhérents (données 2019)...

Prospective et hypothèses d'évolution

Les transitions à venir vont demander un accompagnement sur mesure, bien différent du conseil technique standardisé, descendant et de court terme, du type « un problème, une solution ». Les méthodes de transfert direct ne suffiront pas ; il faudra imaginer des solutions adaptées aux agroécosystèmes locaux et combiner des connaissances pratiques, tirées de l'expérience, et scientifiques.

Le besoin en compétences des agriculteurs va s'accroître parallèlement à la diversification des modèles agricoles, aux défis climatiques, sanitaires et environnementaux émergents, à la digitalisation de l'agriculture et aux approches système d'exploitation qui se développent et sont parfois complexes. Cette acquisition de compétences par le plus grand nombre reposera en particulier sur :

- **le renforcement des compétences en conseil stratégique** des conseillers ;
- **l'accès rapide à l'information technique via internet** et notamment les réseaux sociaux (dont ceux dédiés aux agriculteurs) mais également **l'utilisation accrue des OAD**. Ces sources d'informations vont continuer de diversifier les accès à l'information et les possibilités de partage de connaissances, mais aussi réduire les demandes en conseil technique délivré par des experts des organismes de développement, notamment en présentiel.

Le renforcement de la concurrence entre organismes publics et structures de conseil privées va se poursuivre.

RÉFÉRENCES

-
- HERVIEU B., BOUR-DESPREZ B., BUER J.-L., CASCARANO J.-L., DREYFUS F., GOSSET G. Évaluation de la politique de développement agricole, rapport du CGAAER n°13 059, Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation. Paris, 2014
 - COMPAGNONE C., GOULET F., LABARTHE P. Conseil privé en agriculture : acteurs, pratiques et marché, Educagri-Quae, Dijon, Versailles, 2015, 252 p.
 - GAGNEUR C.-A., THIERY O. Rapport final de l'étude sur les conditions de déploiement d'un accompagnement stratégique vers une agriculture à bas niveau d'intrants ; marché n°SSP DGPE 2017-056, 2018, 126 p.
 - Avis du conseil scientifique de l'APCA « quelle offre de conseil aux agriculteurs pour les chambres d'agriculture demain ? », juin 2017, 4 p.
 - Brives H., Rioussat P., de Tourdonnet S. , 2015, « Quelles modalités de conseil pour l'accompagnement vers des pratiques agricoles plus écologiques ? », dans Compagnone C., Goulet F., Labarthe P. (dirs.), Conseil privé en agriculture. Acteurs, pratiques et marché, Quae

